

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 10 mai 2016 19h, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : EDES BERGER, CHARLINE CHABOT ET GILBERTE POTVIN

 MONSIEUR : GILLES DEMEULES

ABSENTS : M. ROGER DURETTE ET MME GÉRALDINE CHRÉTIEN

AINSI QUE MME VALÉRIE POTVIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

96-05-2016 : ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté.

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demande CPTAQ
- 4.1 Recommandation concernant le choix de l'exécutant des travaux sur les TPI de la municipalité
- 4.2. Entente de gestion forestière des TPI – SERV
5. Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia – Plan et conception préliminaire, voirie rangs 6 et 8 Sud, route Matalik
6. Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia – Plan et devis prolongement réseau égout sanitaire
7. Affaires nouvelles
8. Levée de l'assemblée

Accepté par _____ maire.

97-05-2016 : DEMANDE CPTAQ

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de donner un avis de conformité favorable en vertu de nos règlements municipaux en vigueur et d'appuyer la demande de la compagnie 9309-3755 Québec inc. auprès de la C.P.T.A.Q. afin d'aliéner une partie du lot 5 248 641 d'une superficie de ±10 350 m² pour la construction d'un entrepôt à machinerie forestière.

Accepté par _____ maire.

TPI

98-05-2016 : RECOMMANDATION CONCERNANT LE CHOIX DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX SUR LES TPI DE LA MUNICIPALITÉ

- Considérant que la gestion foncière et forestière des lots intramunicipaux relève de la responsabilité de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que la municipalité peut recommander à la MRC l'intervenant qu'elle priorise sur les terres publiques intramunicipales de son territoire;
- Considérant le climat d'incertitude qui sévit actuellement dans le monde forestier tant au niveau des budgets disponibles pour la saison 2016 que de la mise en marché éventuelle des bois qui seront récoltés sur les TPI en 2016;
- Considérant que la municipalité souhaite assurer autant que possible une stabilité pour les travailleurs forestiers qui œuvraient historiquement sur ces lots;
- Considérant qu'une entente est intervenue entre la SERV et les 5 municipalités sur lesquelles elle exécute des travaux.

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville :

Recommande pour la saison 2016 à la MRC de La Matapédia de retenir la SERV pour agir à titre d'exécutant des travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales de la municipalité;

Demande à être consultée préalablement à la réalisation de tous les travaux de coupe totale de bois sur son territoire afin d'émettre à la MRC son avis sur les travaux projetés.

Accepté par _____ maire

99-05-2016 : ENTENTE DE GESTION FORESTIÈRE DES TPI - SERV

- CONSIDÉRANT que la municipalité d'Albertville doit approuver l'Entente de gestion des territoires publics intramunicipaux (TPI) entre les municipalités d'Albertville, de St-Alexandre-des-Lacs, de Ste-Florence, de Ste-Marguerite, la Ville d'Amqui et la Société d'exploitation des ressources de la Vallée (SERV);
- CONSIDÉRANT que la municipalité est favorable à des ententes annuelles;

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement de :

- Recommander de signer l’entente pour une durée d’un (1) an, soit pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- Recommander de mettre en commun, dans une gestion globale et intégrée, les superficies des territoires publics intramunicipaux (TPI) situées dans leurs municipalités afin de favoriser le développement durable de ces territoires forestiers;
- Recommander de désigner la SERV comme entreprise responsable de la planification et l’exécution des travaux forestiers sur ces territoire;
- D’autoriser M. Martin Landry, maire, à signer les documents nécessaires.

Accepté par _____ maire

100-05-2016 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – PLAN ET CONCEPTION PRÉLIMINAIRE, VOIRIE RANGS 6 ET 8 SUD ET LA ROUTE MATALIK

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement de mandater le Service de génie de la MRC de La Matapédia pour concevoir les plans et la conception préliminaire pour la mise à niveau de la voirie des rangs 6 et 8 Sud et de la route Matalik selon l’offre de service présentée et ce, conditionnellement à l’acceptabilité du dossier au Ministère des transports (MTQ) et à la certitude de l’admissibilité des coûts au programme RRRL et la TECQ.

Accepté par _____ maire

101-05-2016 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – PLAN ET DEVIS PROLONGEMENT RÉSEAU ÉGOUT SANITAIRE

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de mandater le Service de génie de la MRC de La Matapédia pour concevoir les plans et devis définitif et effectuer la demande d’autorisation au MDDELCC pour le prolongement du réseau d’égout sanitaire sur la portion de la rue Principale selon l’offre de service présentée et ce, conditionnellement à la certitude de l’admissibilité des coûts au programme RRRL, à la TECQ et ainsi qu’au Fonds des petites collectivités (FCT).

Accepté par _____ maire

102-05-2016 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de lever la séance à 19 h 40 min.

Martin Landry, Maire

Valérie Potvin, Directrice générale & Secrétaire trésorière